

CONVENTION

Entre :

- le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne représenté par son Président, Monsieur Christian Astruc,

d'une part,

Et :

- le clinique du pont de Chaumes représentée par sa directrice, Madame Claude PORCHER.

d'autre part.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Le staff médico-psycho-social prénatal, mis en place en 2002 à la maternité du centre hospitalier de Montauban, a permis une amélioration de la prise en charge des femmes enceintes présentant des difficultés psycho-sociales, un travail en réseau avec un gain significatif dans le sentiment de sécurité des professionnels. C'est cette expérience de 16 années qui sert de base à l'extension du projet du staff prénatal aux maternités des cliniques privées de Montauban.

En effet, depuis plusieurs années, les professionnels de PMI sont amenés à rencontrer les équipes des maternités privées lors de réunions informelles afin d'évoquer des situations de grossesse nécessitant une réflexion particulière pour permettre d'organiser au mieux l'arrivée du bébé.

C'est ainsi, compte-tenu de l'augmentation des situations dites de vulnérabilité au sein des maternités privées, qu'a été évoqué le projet de mettre en place un staff pluridisciplinaire à la maternité du pont de chaumes.

L'objectif est de mettre en place un groupe de professionnels relativement fixe, appartenant aux institutions du département et ayant donc une légitimité quant à leur expertise dans ce domaine.

Cet espace de travail pourra être interpellé par tout professionnel du département rencontrant des préoccupations, des questionnements, des difficultés dans l'accompagnement de cette grossesse.

Le staff représentera une instance clinique ressource pour les professionnels.

Il ne pourra être sollicité qu'avec accord des femmes enceintes.

ARTICLE 1er : Partenaires du projet :

- Pôle solidarités humaines : service de protection maternelle et infantile
 - un médecin,
 - les sages-femmes concernées par les situations,
 - une psychologue.

- Clinique du pont de chaumes
 - la cadre de santé de la maternité,
 - la sage-femme vulnérabilité,
 - l'assistante sociale,
 - un pédiatre,
 - un gynécologue.

ARTICLE 2 : Modalités pratiques du projet

Le staff prénatal se réunira une fois par mois, le 1er vendredi du mois à la clinique du pont de chaumes sous réserve d'un changement lié à l'indisponibilité de plusieurs membres.

Le staff se compose de membres permanents : sages-femmes, médecin, psychologue de PMI, cadre de santé, sage-femme vulnérabilité, pédiatre et gynécologue de la clinique.

Des professionnels invités (service social, tuteur...) ayant en charge le suivi de la situation pourront être présents dans le cadre de l'évaluation.

Les dossiers sont apportés par les participants :

- ils concernent des grossesses vulnérables du fait de la pathologie psychique ou psycho-sociale des parents,
- les patientes devront être suivies à la maternité de la clinique,
- elles devront avoir donné leur accord afin que leur situation soit exposée.

Quelques jours avant la tenue du staff un échange par mail aura lieu entre la clinique et l'équipe PMI afin de connaître l'ordre du jour.

La réunion se tiendra dans les locaux de la maternité.

Un cahier de staff sera établi afin de laisser une traçabilité de la réflexion et des décisions prises.

ARTICLE 3 : impacts attendus pour ce projet

1 - Pour les patients :

Meilleur repérage des situations de grossesses à hauts risques psychosociaux.

Analyse clinique de la situation en mettant au centre des préoccupations la future mère et le bébé plutôt que l'anxiété et le sentiment d'impuissance face à des situations complexes.

Orientation vers des soins précoces si besoin.

Cohérence, anticipation et positionnement éthique vis-à-vis des futurs parents.

2 – Pour les professionnels :

Amélioration du sentiment de sécurité et d'efficacité : rompre le sentiment d'isolement de certains professionnels.

Formation réciproque par le partage de connaissances.

Sortir d'une logique institutionnelle et avoir accès à une réflexion pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle.

3 – En terme de santé publique :

Développer le travail en réseau et la confiance mutuelle grâce à une meilleure connaissance des acteurs du département, autant quant à leurs possibilités d'intervention que sur leurs limites.

Etre force de proposition pour la mise en place d'expérimentations de modifications de pratiques établies.

ARTICLE 4 : évaluation du projet

Le staff fera une évaluation annuelle de son fonctionnement lors d'une réunion pluridisciplinaire : nombre de situations présentées, problématiques les plus fréquemment rencontrées, types de préconisation et de prise en charge.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019

Reçu en préfecture le 25/06/2019

Affiché le 27 JUIN 2019

ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_10-DE

ARTICLE 5 : durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 1 an reconductible tacitement.

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée.

Fait en double exemplaire entre les parties.

Pour le Conseil Départemental de
Tarn-et-Garonne,

Le Président,

Christian ASTRUC

Fait à Montauban, le
Pour la clinique du pont de
chaumes,

La Directrice,

Claude PORCHER